



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

ARRETE DU 26 NOVEMBRE 2020

modifiant l'arrêté du 12 septembre 2019 portant composition nominative de la commission statutaire nationale

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article R.6156-43 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2019 portant composition nominative de la commission
statutaire nationale modifié ;

Vu la démission de M. le Dr Jacques TREVIDIC en date du 3 novembre 2020

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 12 septembre 2019 est modifié comme suit :

Représentants élus du collège des praticiens hospitaliers à temps plein et des praticiens des
hôpitaux à temps partiel :

7. Section pharmacie

Liste présentée par Action Praticiens Hôpital & Jeunes Médecins (SPHP-SNPHARe)

Titulaire : Mme le Dr Anne FRANCOIS DE MAISONNEUVE – CH de Pierrefeu du Var en
remplacement de M. Le Dr Jacques TREVIDIC – CH de Caudan

Suppléant : M. Le Dr BRANGER Eric – CH de Ploermel en remplacement de Mme le Dr
Anne FRANCOIS DE MAISONNEUVE

Article 2

Cette nomination prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du Centre national de gestion,

Eve Parier